



JOUY

Département
D'EURE ET LOIR

Arrondissement
De CHARTRES

Canton
de CHARTRES NORD-EST

COMMUNE DE JOUY

Nombre de membres dont
le Conseil Municipal doit
être composé..... 19
Nombre de Conseillers
en exercice..... 19
Nombre de Conseillers
qui assistent à la séance 15

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01 MARS 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 février 2017, s'est réuni à la Mairie de Jouy le 1^{er} mars 2017 à 20 heures 30, sous la présidence du Maire, Christian PAUL-LOUBIERE.

Etaient présents :

cpl Christian PAUL-LOUBIERE
jt Jacky TARANNE
js Jean SEIGNEURY
pm Pascal MARTIN (arrivé à 20 h 50)
cch Chantal CHEVALLIER
cco Corinne CÔME
mg
gn Guy NORMAND
ppe Pierre PERTHUIS

ppi Patrice PICHOT
jld Jean-Louis DOUSSET
jb Ghislaine BUARD
pc
sr Sophie RIDET
il Isabelle LAUZON
nhg
sb
ldm Isabelle DELISLE-MARTIN
vc Valérie CHARRON

Absents excusés ayant donné procuration : Pascal MARTIN à Jean SEIGNEURY (de 20 h 30 à 20 h 49) ; Monique GAUTIER à Corinne CÔME ; Pascal CLERET à Isabelle LAUZON

Absents excusés :

Absents : Nathalie HUBERT-GABERT ; Stéphane BEAUSSIER

Secrétaire de séance : Valérie CHARRON

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} février 2017 appelle une rectification à la page 9 au niveau de l'intitulé des travaux du plan de financement (tableau partie charges), il fallait en effet comprendre « devis pour travaux d'aménagement » et non pas « devis création fossés ».

Après prise en compte de cette rectification et vote le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

2) PROGRAMME DES TRAVAUX 2017 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

a) Travaux de sécurisation de l'école primaire de JOUY :

Christian PAUL-LOUBIERE fait part du **projet** de réalisation des travaux suivants :

- Travaux de sécurisation de l'école primaire afin de répondre aux exigences du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté).

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de Jouy.

Il propose de présenter ce dossier au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements 2017 (DSIL) auprès de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Le montant des travaux est estimé à 4.611,00 H.T. – soit 5.533,20 € T.T.C (taux de TVA à 20 %)

Il propose de solliciter, à cet effet, une subvention au titre :

- De la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements 2017 (DSIL) de la préfecture, pour un montant de 922,00 €, sur le montant total HT des travaux, soit 20 %.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Réalisation des travaux : juillet 2017

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=>Devis estimatif		=> Financements privés	0
Sécurisation de l'école	4 611,00 €	=> Financements publics	922,00 €
		DSIL 2017 (20 %)	922,00 €
		Autofinancement	3 689,00 €
Total des Charges	4 611,00 €	Total Produits	4 611,00 €

soit un financement à hauteur de : 20,00%

dont financements privés 0,00%

dont financements publics 20,00%

autofinancement de l'opération à hauteur de : 80,00%

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements 2017 (DSIL).

Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- autorisent le Maire à solliciter la subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des communes et de leurs groupements 2017 pour les travaux de sécurisation de l'école primaire de JOUY.

b) Travaux de reprise de concessions au cimetière de JOUY :

Christian PAUL-LOUBIERE fait part du **projet** de réalisation des travaux suivants :

- Travaux de reprise de 8 concessions (non renouvelées) au cimetière de JOUY. Ces travaux ne pourraient être réalisés qu'après l'achèvement des travaux de création de l'ossuaire.

Pierre PERTHUIS et Jacky TARANNE précisent qu'il serait souhaitable, afin de ne pas avoir à agrandir le cimetière, de reprendre une dizaine de concessions par an, à partir de 2017 sur une durée de 7 ans environ. Au vu du nombre de tombes à relever, il sera peut-être nécessaire d'augmenter la taille de l'ossuaire par rapport à ce qui était prévu.

Les travaux de Maîtrise d'œuvre seront réalisés par la commune de Jouy.

Il propose de présenter ce dossier au titre du Fonds de concours 2017 auprès de Chartres Métropole.

Le montant des travaux est estimé à 5.600,00 H.T. – soit 6.720,00 € T.T.C
(taux de TVA à 20 %)

Il propose de solliciter, à cet effet, une subvention au titre :

- du Fonds de concours 2017 de Chartres Métropole, pour un montant de 2.800,00 €, sur le montant total HT des travaux, soit 50 %.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant :

Réalisation des travaux : septembre 2017

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges (coût du projet) en € HT		Produits (financeurs) en €	
=>Devis estimatif		=> Financements privés	0
Travaux de reprise de 8 concessions	5 600,00 €		
		=> Financements publics	2 800,00 €
		FDC 2017 (50 %)	2 800,00 €
		Autofinancement	2 800,00 €
Total des Charges	5 600,00 €	Total Produits	5 600,00 €

soit un financement à hauteur de : 50,00%
dont financements privés 0,00%
dont financements publics 50,00%

autofinancement de l'opération à hauteur de : 50,00%

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds de concours 2017 de Chartres Métropole.

Après délibération, et vote à l'unanimité, les membres du conseil :

- autorisent le Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds de concours 2017 pour les travaux de reprise de 8 concessions au cimetière de JOUY.

3) CONVENTION ANTAI PERMETTANT LA MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS DE VERBALISATION ELECTRONIQUE (PVE)

Le Maire propose que la commune s'engage dans un processus de verbalisation électronique sur le territoire de la commune de JOUY, afin de résoudre, en partie, les problèmes de stationnements intempestifs dans le centre de la commune, aux abords de l'école, notamment aux heures d'entrée et sortie des élèves. La charge de cette tâche incomberait au Garde-Champêtre.

Il précise que, pour ce faire, la commune doit se doter d'un logiciel dénommé « logipol » qui permet de saisir les procès-verbaux et du matériel nécessaire à la signature des amendes, en l'occurrence une tablette graphique.

L'une des formalités obligatoires, avant utilisation de ce matériel, étant la signature d'une convention ANTAI, entre la préfecture et la commune, le Maire présente ainsi le projet de convention aux conseillers, avant de solliciter leur accord pour la signature de cette dernière.

Une discussion s'engage, alors, entre les conseillers, quant au retour sur investissement, vu le coût engendré par ce procédé (environ 1500 € pour l'acquisition du logiciel et de la tablette numérique la première année et 15,00 € HT par mois les années suivantes pour la redevance du logiciel LOGIPOL). Chantal CHEVALLIER précise que ce logiciel ne sert pas uniquement pour la verbalisation mais permet également de transmettre les divers documents émis par le garde champêtre.

Après délibération et vote, les conseillers autorisent, à l'unanimité, le Maire à signer cette convention et finaliser des démarches nécessaires pour la mise en place de ce Procès-Verbal Electronique.

Arrivée de Pascal MARTIN à 20 h 50.

4) PLAN VERT - DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL N° 73 POUR ECHANGE

Le Maire et Jacky TARANNE font état de l'avancement du dossier plan vert, dossier en charge par Chartres Métropole.

Ils présentent notamment le dernier plan, précisent que deux parcelles (AB273 et AB255) sont en cours d'acquisition, par la commune avant transaction avec Chartres Métropole, par le biais d'une procédure d'acquisition de biens vacants sans maître.

Le Maire présente le projet de liaison douce, des moulins neufs aux prés de Saussaye, pour ultérieurement rejoindre le cœur de village. Il précise que Chartres Métropole, en tant que maître d'ouvrage, envisage de démarrer les travaux d'aménagement de cette liaison douce dès 2017, par le nettoyage des terrains et la pose de clôture.

Le Maire, remercie, particulièrement M. et Mme BISSON pour leur coopération dans ce dossier, il précise en outre, que Chartres Métropole rencontre des soucis avec certains propriétaires, ce qui retarde l'avancement du dossier.

Malgré tout, afin que Chartres Métropole puisse démarrer les travaux, il est nécessaire :

- de déclasser le chemin rural n° 73 (parcelle AB 857 dit ruelle Toquet), afin de procéder à un échange avec Chartres Métropole,
- de céder les parcelles AB 857 et AB 304,
- de céder une partie de la parcelle AB 808, et ultérieurement la parcelle AI 482

Après délibération et vote, le Maire est autorisé, à l'unanimité, à procéder aux formalités nécessaires et signer les actes, pour :

- déclasser le chemin rural n° 73 (parcelle AB 857 dit ruelle Toquet), afin de procéder à un échange avec Chartres Métropole,
- céder les parcelles AB 857 et AB 304,
- céder une partie de la parcelle AB 808, et ultérieurement la parcelle AI 482

5) CONVENTION POUR LES TRAVAUX DU PLAN PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DE L'EURE ENTRE SAINT GEORGES ET BARJOUVILLE AVEC CHARTRES METROPOLE

Jean SEIGNEURY indique qu'il y aura lieu de procéder, sur l'année 2017, au nettoyage de la berge communale, par l'abattage d'arbres repérés comme dangereux, notamment deux gros arbres au Moulin de la Bussière et un au square Lenoir.

Chartres Métropole pouvant accompagner la commune dans cette mission, pour laquelle nous pourrions, de surcroît, prétendre à une subvention (coût des travaux estimés à 500 € environ, dont 200 € de subvention donc 300 € restant à la charge de la commune) il y a lieu, pour cela, de signer une convention, d'où l'objet de cette délibération. Les travaux seraient ainsi réalisés en hiver.

Le Maire indique que ce type de convention pourrait, éventuellement, être applicable aux riverains qui seraient intéressés.

Patrice PICHOT fait un aparté, en indiquant que suite au dernier orage des bouches d'engouffrement d'eau pluviale sont obstruées, Jean SEIGNEURY en prend note afin de remédier à ce problème. Patrice PICHOT fait également part d'un échange avec Chartres Métropole au sujet des travaux de tout à l'égout de la rue de Chardon, pour lequel il a été demandé, aux douze habitations concernées d'acquérir une pompe individuelle ; solution trop coûteuse. Le Maire et Jacky TARANNE indiquent qu'ils sont en liaison avec Chartres Métropole, à ce sujet, afin d'essayer de trouver un moyen commun au lieu de ce système de pompe individuelle.

Après avoir détaillé la convention, d'une durée de 5 ans, les membres du conseil, après vote à l'unanimité, acceptent cette dernière et autorisation le Maire à finaliser et signer la présente convention avec Chartres Métropole.

QUESTIONS DIVERSES :

- a) Date du prochain conseil municipal : le mercredi 05 avril 2017 à 20 h 30.
- b) Date de la prochaine commission des travaux : le mercredi 22 mars 2017 à 18 h 00.
- c) Permanences des élections 2017 : tableaux à compléter.
- d) Information : remise d'une plaquette BHNS de Chartres Métropole.
- e) Nettoyage de printemps 2017 avec Chartres Métropole : le samedi 13 mai 2017. Ramassage des déchets sur la commune de JOUY, puis repas et activités à Dammarie (offerts par Chartres Métropole).

f) Divers :

- Guy NORMAND indique qu'un de ses voisins rencontre un souci d'arbres, situés sur le terrain d'un autre riverain, qui tombent chez lui et souhaiterait savoir si la commune peut intervenir. Jean SEIGNEURY répond de manière négative ; ces arbres étant situés sur un domaine privé.
- Pascal MARTIN qu'il y a également des arbres du CLSH qui gênent le voisin. L'information sera remontée à Chartres Métropole.
- Information de fermeture imminente du Crédit Agricole de JOUY. Une pétition est en cours à ce sujet. Les motifs de cette fermeture, qui n'est pas isolée car JOUY n'est pas le seul village concerné, sont dus à une forte concurrence des banques en ligne, une diminution de la fréquentation des clients à l'agence, donc un bureau qui n'est plus rentable. Le Maire rappelle que cela avait été précédemment le cas pour le Crédit Mutuel et la poste. Sans le concours de la commune pour l'intégration de l'Agence Postale Communale, ce service n'existerait plus sur la commune. Pascal MARTIN attire l'attention sur un service qui pourrait également être amené à disparaître si les utilisateurs privilégient internet par rapport au guichet : c'est le guichet de la gare SNCF.

La séance est levée à 21 h 35

